

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre émanant de la S.N.C.F. concernant l'examen des meilleures possibilités de stationnement pour les automobilistes de la Commune, suite à une demande de la Municipalité.

Il rappelle à l'Assemblée que la proposition de la Commune répondait au souci d'amélioration des déplacements des usagers, pour une meilleure utilisation du train à la gare actuelle.

Il précise que l'optique de la Municipalité de LUDRES s'inscrit dans une politique visant à assurer d'une part une meilleure coordination du rail et de la route et d'autre part à contribuer à l'utilisation, à meilleur escient, d'un réseau ferroviaire sous-employé actuellement.

La réponse de la S.N.C.F. permettrait d'envisager la création de 50 places de stationnement dans une première étape, sur le quai "militaire" situé en face du bâtiment des voyageurs.

La S.N.C.F. signale par ailleurs que l'emplacement nécessaire à la création de ce parking public serait mis à la disposition de la Commune de LUDRES moyennant une redevance annuelle de principe de 200 F 00 (hors T.V.A.), minimum de perception autorisé.

Celle-ci précise en outre que les travaux d'aménagement du parking (sols, marquages, barrières de sécurité, etc...) seraient à effectuer par les soins de la Commune et à ses frais, sous la surveillance du service local de la S.N.C.F.

Par ailleurs, les travaux exécutés par la S.N.C.F. et facturés à la Commune se limiteraient à ladite surveillance, à l'établissement du passage destiné au cheminement des voyageurs dans ses emprises et à l'installation du dispositif de commande du pylône d'éclairage existant.

Ces travaux sont évalués à 25 000 F, frais généraux compris et ne sont pas passibles de T.V.A.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- rappelle que la proposition de la Commune de LUDRES, en ce qui concerne la création d'un parking attenant à la gare répond à un souci d'amélioration de la coordination du rail et de la route et permettrait, sans nul doute, une augmentation de la clientèle au départ de LUDRES, donc une diminution du déficit S.N.C.F.
- s'étonne du fait que la S.N.C.F. n'ait pas émis l'intention de participer financièrement à une proposition qui ne pourrait qu'améliorer les résultats de son service commercial,
- précise qu'en acceptant la création de ce parking, la S.N.C.F. permettra aux usagers l'accès à la gare des deux côtés,
- demande à ce que l'étude soit poursuivie, affinée afin de cerner au plus près le coût financier de l'opération,
- demande à ce que la négociation, actuellement en cours avec la S.N.C.F., soit continuée en vue d'amener celle-ci à participer financièrement à l'opération, dans une quote-part qui restera à définir,
- précise que ce projet, s'il devait être réalisé, pourrait faire l'objet de plusieurs tranches.